

DECRET N° 2015- 246 DU 05 MAI 2015

portant reconnaissance d'utilité publique de
la Jeune Chambre Internationale du Bénin
(JCI Bénin).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et son décret d'extension du 13 mars 1946 ;
- Vu** la loi n°91-007 du 25 février 1991 portant Charte de la Jeunesse en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°91-284 du 17 décembre 1991 portant modalités d'application de la Charte de la Jeunesse en République du Bénin ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-421 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Vu** l'arrêté 2013 n°018/MJSL/DC/SGM/CJ/DJVA/SA du 04 mars 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de la Jeunesse et de la vie associative ;
- Vu** l'arrêté n°0001/MJSL/DC/SGM/DJVA/DL/SA du 05 janvier 2009 portant conditions d'appui technique et d'attribution de subventions aux associations, mouvements et institutions de jeunesse ou de loisirs ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 mars 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 9 du décret n°91-248 du 17 décembre 1991 portant modalités d'application de la loi n°91-007 du 25 février 1991, instituant la Charte de la Jeunesse en République du Bénin, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs propose la Jeune Chambre Internationale Bénin pour la reconnaissance d'utilité publique.



Article 2 : La Jeune Chambre Internationale Bénin (JCI Bénin) agréée au Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs sous le n°070/MJSL/DC/SGM/DJVA/SA du 11 octobre 2011 a pour objectifs de :

- promouvoir le respect et la reconnaissance universels des droits de l'homme, des libertés et de l'égalité ;
- mener à bien de façon permanente et continuelle la conduite de programmes visant à répondre aux besoins essentiels des enfants dans l'un ou plusieurs des domaines stipulés à savoir le droit à l'affection, l'amour et la compréhension, le droit à une alimentation et à des soins médicaux adéquats, etc. ;
- lutter en faveur d'une paix mondiale véritable et définitive ;
- promouvoir l'esprit d'entreprise au sein de ses membres et dans la communauté ;
- promouvoir le leadership chez les jeunes et les encourager à l'initiative privée ;
- œuvrer à assurer l'ouverture du Bénin au marché mondial ;
- contribuer au développement personnel et professionnel de ses membres ;
- offrir des opportunités de développement aux jeunes en leur donnant la capacité de créer des changements positifs.

Article 3 : La reconnaissance d'utilité publique visée à l'article 1^{er} peut être retirée à l'Institution de jeunesse en cas de non respect des textes officiels relatifs à la vie associative en République du Bénin.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 05 mai 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,

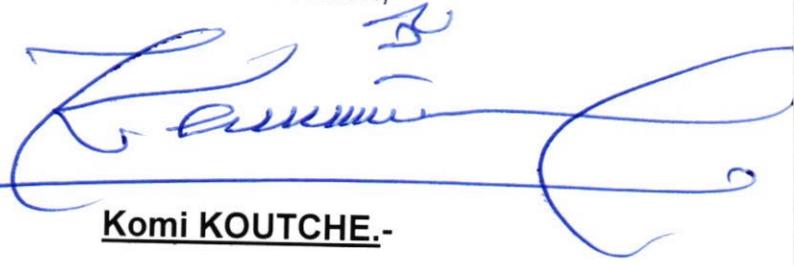
François Adebayo ABIOLA.-

Le Ministre de la Jeunesse,
des Sports et des Loisirs,



Safiou Idrissou AFFO.-

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,



Komi KOUTCHE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MJSL 2 MEFPD 2 MECESRS 2 Autres
Ministères 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP 2 JORB 1.